

## assistant territorial du patrimoine (H/F)

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	commune de PLUMELIAU-BIEUZY 4 place du Général de Gaulle 56930PLUMELIAU-BIEUZY
<b>Grade :</b>	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
<b>Référence :</b>	O056200900106912
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	04/09/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Vacance d'emploi
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/12/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	04/10/2020
<b>Service d'affectation :</b>	MEDIATHEQUE

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	4 place du Général de Gaulle 56930 PLUMELIAU-BIEUZY
--------------------------	--

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Culture > Patrimoines
<b>Métier(s) :</b>	Chargé ou chargée des publics

#### Descriptif de l'emploi :

Rattaché au Directeur Général des Services, le/la responsable du pôle culturel assurera la gestion du nouveau bâtiment comprenant une médiathèque de 200 m2, un auditorium et une salle d'exposition de 200 m2 ainsi qu'un espace ados de 20 m2. Elle devra mettre en place une politique culturelle annuelle en lien avec la commission municipale. Elle assurera également la coordination du réseau Médiane comprenant cinq communes.

#### Profil demandé :

Aptitudes relationnelles, sens du travail en équipe et en transversalité,  
Intérêt et disponibilité pour l'accueil des usagers et le service public,  
Avoir conscience du rôle de vecteur social et culturel des médiathèques,

Intérêt pour les différents supports culturels et leur valorisation afin de promouvoir la culture,  
Curiosité pour l'actualité culturelle et éditoriale,  
Aisance avec les outils informatiques, bureautique et multimédia,  
Bonne culture générale,  
Permis B indispensable (déplacements fréquents),  
Maîtrise des outils informatiques (SIGB, bureautique et internet),

Expérience souhaitée dans la gestion d'une bibliothèque/médiathèque.  
Emploi ouvert aux fonctionnaires de catégorie B.

**Mission :**

**ASSURER LA DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE :**

Gestion administrative et budgétaire de l'équipement, suivi des dossiers de demandes de subventions, participer à la conception, au développement et à la mise en oeuvre des projets culturels du service et définir une politique culturelle annuelle en lien avec la commission, gestion des plannings de permanence et d'accueil.

**ASSURER LA GESTION BIBLIOTHECONOMIQUE DE LA MEDIATHEQUE ET LA GESTION DE L'AUDITORIUM :**

Constitution et développement des fonds et des collections, traitement et classement des documents, équipement des documents (vérification des documents, estampillage, plastification, apposition d'étiquettes), prêt, retour et réparation des documents, accueil du public avec l'aide éventuelle de bénévoles (possibilité d'effectuer des permanences dans les deux structures municipales) et surveillance des salles, nettoyage et rangement systématique des documents.

**ANIMER LA BIBLIOTHEQUE ET SON RESEAU DANS LE CADRE DU CONVENTIONNEMENT ETABLI AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET (BDP) :**

Accueil du public, mise en place d'actions d'animation, organisation de partenariats avec les acteurs culturels locaux et la BDP, coordination et animation du réseau Médiane.

**ANIMER LA BCD DES ECOLES :**

Accueil des classes, constitution et développement des fonds et des collections, traitement et classement des documents, équipement des documents (vérification des documents, estampillage, plastification, apposition d'étiquettes), mise en oeuvre d'animations culturelles en lien avec les enseignant-es.

GESTION DES LITIGES,  
GESTION DES LETTRES DE RAPPELS.

**Contact et informations complémentaires :** Lettre de motivation manuscrite et CV à envoyer à l'adresse suivante :  
dgs@plumeliau-bieuzy.bzh

**Téléphone collectivité :** 02 97 51 80 28

**Adresse e-mail :** dgs@plumeliau-bieuzy.bzh

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.